

SÉANCE ORDINAIRE DU 23/04/2026 à 18h30
A la Mairie de CHEVINCOURT

Date de convocation et affichage : 16/04/2026 (article L 2121-10 du (CGCT)

Nombre de membres : 12 Présents : 12 Votants : 12

Président de séance : M. MACHURA ouvre la séance puis laisse sa place à
la Doyenne d'âge Mme Marie Claude FLORENCHIE

Secrétaire de séance : M. Franck SPINELLI-DHUICQ

Délégués des Communes présents à la séance :

CHEVINCOURT : MM. MACHURA, BRUNET, DELFORGE

MACHEMONT : MM. SPINELLI-DHUICQ, NADAIRE, GÉRARD

MÉLICOQ : MM. LAMBERT, JOLIVET, FLORENCHIE

MAREST : MM. SEGRÉ, DEMEESTER, VERNEY

3.2026.S03 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président présente le projet du budget primitif 2026 qui se décompose
comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses/Recettes : 603 565 €

Section d'investissements : Dépenses/Recettes : 920 476 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité.

Le Président

M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication
et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de
l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécoeurs
citoyens accessible sur le site Internet www.telerecoeurs.fr